

Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band: 31 (1963)
Heft: 6

Rubrik: Film

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FILM:

« VICTIM »

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, nous reproduisons ci-après deux critiques sur le film «Victim» qui a passé, hélas, à peine 10 jours au Cinéma Apollo à Zurich. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la qualité de ce film. — on en a parlé, elle fut excellente. Mais nous avions un plaisir tout particulier à constater que la critique fut, en général, égale au film — impeccable —. Nous publions la critique de la «Zürcher Woche», rédigée par Werner Wollenberger et traduite par notre fidèle collaborateur Bichon. En plus, nous vous présentons la critique parue dans l'«Express» de Paris, qui témoigne également de l'esprit loyal de son auteur, Morvan Lebesque.

C.W.

CRITIQUE DE LA « ZÜRCHER WOCHE »

Londres: le jour tombe. Un jeune homme, Boy Garrett, court d'un ami chez l'autre, d'une connaissance à l'autre. Pas de doute : il a besoin d'argent. La police est à ses trousses, et l'arrêtera sûrement s'il n'a pu quitter le pays avant l'aube du lendemain.

Mais Boy n'a pas de chance auprès de ses amis. Impossible de trouver la somme nécessaire à sa fuite. Et réfugié maintenant dans les toilettes d'un restaurant louche, la police lui met la main au collet, juste quand il déchire et cherche à détruire un album qu'il avait jusqu'alors gardé précieusement.

Voilà comment débute «Victim», tout simplement, avec deci-dela des scènes brillantes et à suspens qui en font un bon film. Et l'intérêt ne va qu'en augmentant.

Charles Farr, un jeune avocat londonien, riche, de belle prestance, heureux en ménage, est convoqué au commissariat criminel. La police, qui a réussi à reconstituer le fameux album déchiré, compte sur Farr pour amener un peu de lumière dans l'affaire Garrett. En effet, le commissaire ne s'explique pas que le jeune Boy, dont le train de vie est modeste, ait pu en venir à voler 2.000 livres sterling. Il s'explique moins encore que, dans ledit album, on trouve uniquement des coupures de journaux traitant de l'activité du célèbre avocat et des extraits de presse sur les procès qu'il a gagné — par quoi l'on a voulu illustrer clairement qu'il est homme promis à un avenir. La police fait le rapprochement qui s'impose entre cette collection d'articles de journaux et le vol commis par l'accusé. L'avocat et le voleur se connaissent-ils ?

Farr commence par nier. Puis il finit par admettre qu'il a connu Garrett, que même il l'a pris parfois dans son auto, le soir, après la fermeture des magasins.

Le commissaire : «Est-ce là bien tout ?»

Farr, hésitant : «Oui . . . tout.»

Le commissaire ayant émis l'opinion que Garrett a pu être la victime d'un maître-chanteur, Farr dresse l'oreille et demande à pouvoir parler avec Boy.

Le commissaire : «Désolé. Garrett s'est pendu, il y a une heure dans sa cellule.»

Jusqu'à cette dernière réplique, le film reste un bon «policier populaire». Dès les séquences suivantes, les choses se corsent. Le fait se précise que Garrett est un homosexuel, qu'il a été victime de chantage par la faute d'une photo galante le montrant, avec un homme, en équivoque posture. L'autre homme, jeune, de belle prestance, paraissant riche et heureux en ménage, c'est Monsieur Farr.

«*Victim*» lève alors le masque de son innocent aspect criminel et montre davantage son vrai sens profond, le vrai problème qu'il traite, celui de l'homosexualité — encore punissable en Grande-Bretagne. En effet, la loi anglaise châtie cruellement dans les cas de rapports intimes entre personnes du même sexe: ce qui favorise tout naturellement l'un des délit les plus ignobles : le chantage, l'extorsion de fonds.

Dès lors, ce film de classe déroule de la plus intelligente manière le problème qu'il a voulu mettre en lumière. Il le fait avec un tact infini, pour éviter au spectateur toute impression pénible; il le fait également avec une maîtrise supérieure, non pour mendier plus de compréhension ni provoquer la compassion. Mais froidement, magistralement, il demande que soit accordé le minimum qu'une société du 20e siècle devrait offrir d'elle-même, sans qu'on dût l'exiger : la tolérance envers un «manquement» de la nature humaine. «*Victim*» n'est pas un plaidoyer en faveur de l'amour des garçons. «*Victim*» n'adresse aucun appel à la sympathie. «*Victim*» ne réclame pas davantage une froide indulgence. «*Victim*» revendique uniquement mais fermement le droit, pour ceux que cela touche, de pouvoir vivre d'une certaine façon, étant bien entendu que le contrôle de cette façon de vivre échappe à quiconque en ressent l'impérieux besoin naturel.

A deux endroits au moins, ce film plein de réserve et de distinction est particulièrement explicite, cela à bon droit et pour son plus grand avantage. Ainsi, l'une des «victimes», un vieux bonhomme déjà plusieurs fois condamné à la prison pour ses «fautes» passées, a ce mot très juste : «La nature m'a joué là un sale tour.» Evidemment, c'est là une opinion, une opinion courante. Elle vaut ce qu'elle vaut, et son seul atout c'est d'être irréfutable. Dans le fond, elle rejoint les arguments de tolérance mis en avant par «*Victim*», et touche au cœur même du problème.

Une autre fois encore, «*Victim*» expose superficiellement peut-être, mais non sans force et brio, les procédés pharisaïques de certains pourfendeurs des homoérotés. Un petit fonctionnaire de police se réjouit devant le commissaire de l'interdit que la loi anglaise dresse contre l'homosexualité, et qu'elle punisse cette «cochonnerie».

Le commissaire : «Je vois que vous êtes un puritain.»

Le petit fonctionnaire : «Et qu'y a-t-il de répréhensible à cela?»

Le commissaire : «Rien, naturellement; sauf qu'il fut un temps où il était également interdit d'être un puritain.»

«*Victim*» est un film magistral. Il sait joindre d'harmonieuse façon le déroulement d'une sombre histoire criminelle, avec l'exposé d'une certaine thèse, sans que l'intérêt criminel en pâtit.

Aussi n'y voyez pas malice, si je vous recommande «chaudement» d'aller voir ce film. Werner Wollenberger

CRITIQUE DE L'«EXPRESS», PARIS

Une loi anglaise, d'origine évidemment victorienne, punit de prison l'homosexualité. On lui doit un chef-d'œuvre : «La Ballade de la geôle de Reading». Mais probablement pas une seule conversion. Car il serait pour le moins étonnant, avouons-le, qu'un «anormal» enfermé pendant des mois avec des hommes sortît de cette réclusion transformé en coureur de filles.

Autre inconvénient de cette loi : elle suscite le chantage aussi sûrement que la prohibition américaine engendrait le bootleggisme. Et c'est justement par ce point faible que Basil Dearden a choisi de l'atteindre. «Victim» (1), le titre est éloquent : il désigne l'homme traqué à la fois par ses instincts et par la société, en l'occurrence un avocat célèbre placé devant ce dilemme : ou vivre dans la peur, ou affronter le scandale. Il optera pour le scandale : par droiture, par honnêteté. Et aussi parce que c'est le seul moyen de dénoncer l'hypocrisie sexuelle.

«Victim» nous présente donc des invertis qui, tous, à cause de la menace qui pèse constamment sur eux, vivent dans la honte de leur état. Aucun prosélytisme, aucune vanité, à peine une revendication timide. «*Est-ce ma faute si la nature m'a fait une farce ?*» déclare l'un d'eux. Pour le reste, Dearden a très justement mêlé les classes sociales : il y a parmi ces «maudits» un acteur, deux hommes du monde, deux boutiquiers un ouvrier. Mais, riches ou pauvres, tous sont hors la loi, tous représentent un groupe humain qui, il faut bien le dire, compte au regard du monde encore moins que les Nègres ou les Arabes puisqu'il n'espère aucune sympathie, aucune reconnaissance de ses droits. Cependant, ces anormaux, dont certains ont connu une mort morale presque aussi tragique que la mort physique, rejoignent les normaux dans la passion. Ils ont comme eux leurs désespoirs, leurs joies furtives. Ils sont comme eux capables de jalousie, de tendresse, de dévouement, de sacrifice. Et finalement, il n'y a plus, devant nos yeux, que ce qu'on ne peut nommer que d'un seul mot : l'amour.

La forme policière convenant au scénario, «Victim» obéit habilement aux lois du genre. Deux objections toutefois : à un moment, le spectateur est entraîné sur une fausse piste assez superflue, et puis, le dénouement souffre d'une invraisemblance : on ne voit pas très bien comment deux maîtres-chanteurs amateurs suffisent à mettre sur pied une organisation aussi redoutable. Mais à part ces défauts mineurs, «Victim» est un film rapide, elliptique, bien conduit. La direction d'acteurs est remarquable : Dirk Bogarde n'a jamais aussi bien joué. Et les comédiens aux visages «wildiens» qui l'entourent créent un climat d'ambiguïté sans exagération triviale.

Le film a été présenté à Venise. Sans éclat. Et ce n'est pas, en effet, un film éclatant. Mais c'est une œuvre honorable et courageuse contre une forme de ségrégation que, pour ma part, je tiens pour aussi absurde que la ségrégation raciale.

MORVAN LEBESQUE.